MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNALES DU CONCOURS

Accès au corps des attachés de la DGSE

Épreuve d'admissibilité :
spécialité géopolitique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE
DGSE

Session 2022

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

3ème épreuve d'admissibilité

Spécialité : rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité « Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique ».
Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE
DGSE

Durée : 4 heures - coefficient 8

CONCOURS EXTERNE
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ATTACHÉS

SESSION 2022

<u>Epreuve d'admissibilité</u> :

Spécialité : Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité **« Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique ».** Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Durée : 4 heures ; coefficient 8

A l'aide de vos connaissances personnelles ainsi que des documents du dossier, vous répondrez à l'ensemble des questions suivantes :

1) Va-t-on vers une guerre nucléaire ? (3 points)

2) Faut-il redéfinir les frontières européennes ? (3 points)

3) La décolonisation est-elle terminée ? (4 points)

4) Les ressources énergétiques : un enjeu des relations internationales ? (3 points)

5) Le renseignement fait-il sortir un Etat de sa neutralité ? (3 points)

6) La justice pénale internationale : un outil de puissance ? (4 points)

<u>Sommaire</u>

Document 1
Allocution de Vladimir Poutine (extraits), 30 septembre 2022.

Document 2
Carte de l'annexion des quatre oblasts ukrainiens, AFP, 30 septembre 2022.

Document 3
Les « territoires non autonomes » selon l'ONU.

Document 4
Les principaux pays producteurs de pétrole en 2020.

Document 5
« Ukraine : quand les Etats-Unis dégainent l'arme du renseignement militaire », France 24, 22 avril 2022.

Document 6
« Ukraine : le procureur général milite pour un tribunal international », RFI, 5 octobre 2022.

Corpus documentaire

Document 1

Discours de Vladimir Poutine (extraits), 30 septembre 2022.

Dans le domaine militaire, la Russie moderne, même après l'effondrement de l'URSS et la perte d'une grande partie de son potentiel, est aujourd'hui l'une des puissances nucléaires les plus importantes du monde et dispose en outre d'avantages certains dans un certain nombre d'armements de pointe. À cet égard, personne ne doit douter qu'une attaque directe contre notre pays entraînerait une défaite et des conséquences désastreuses pour tout agresseur potentiel (...).

Aujourd'hui déjà, alors que l'OTAN s'étend vers l'Est, la situation de notre pays empire et devient chaque année plus dangereuse. De plus, ces derniers jours, les dirigeants de l'OTAN ont explicitement parlé de la nécessité d'accélérer, de forcer l'infrastructure de l'alliance jusqu'aux frontières de la Russie. En d'autres termes, ils renforcent leur position. Nous ne pouvons plus nous contenter de regarder ce qui se passe. Ce serait complètement irresponsable de notre part (…).

Pour les États-Unis et leurs alliés, il s'agit d'une politique dite d'endiguement de la Russie, d'un dividende géopolitique évident. Pour notre pays, c'est en fin de compte une question de vie ou de mort, la question de notre avenir historique en tant que Nation. Et ce n'est pas une exagération – c'est tout simplement comme ça. Il s'agit d'une menace réelle, non seulement pour nos intérêts, mais aussi pour l'existence même de notre État, pour sa souveraineté. C'est la ligne rouge qui a été évoquée à plusieurs reprises. Ils l'ont franchi (…).

Ils [les ultra-nationalistes et les néonazis] tenterons, bien évidemment, de s'infiltrer en Crimée, comme ils l'ont fait dans le Donbass, pour y faire la guerre et tuer des gens sans défense. Tout cela comme l'on fait bandes punitives des nationalistes ukrainiens, les supplétifs d'Hitler pendant la Grande Guerre patriotique. Ils déclarent aussi ouvertement qu'ils revendiquent un certain nombre d'autres territoires de la Russie (…).

Maintenant, quelques mots importants, très importants pour ceux qui pourraient être tentés de l'extérieur d'interférer dans les événements qui se déroulent. Quiconque tente d'interférer avec nous, et encore moins de mettre en danger notre pays et notre peuple, doit savoir que la réponse de la Russie sera immédiate et vous conduira à des conséquences auxquelles vous n'avez jamais été confrontés dans votre histoire. Nous sommes prêts à faire face à tout développement d'événements. Toutes les décisions nécessaires ont été prises à cet égard. J'espère que je serai entendu.

Document 2

Carte de l'annexion des quatre « oblasts » ukrainiens, AFP, 30 septembre 2022.



Document 3

Carte des territoires non autonomes, ONU.

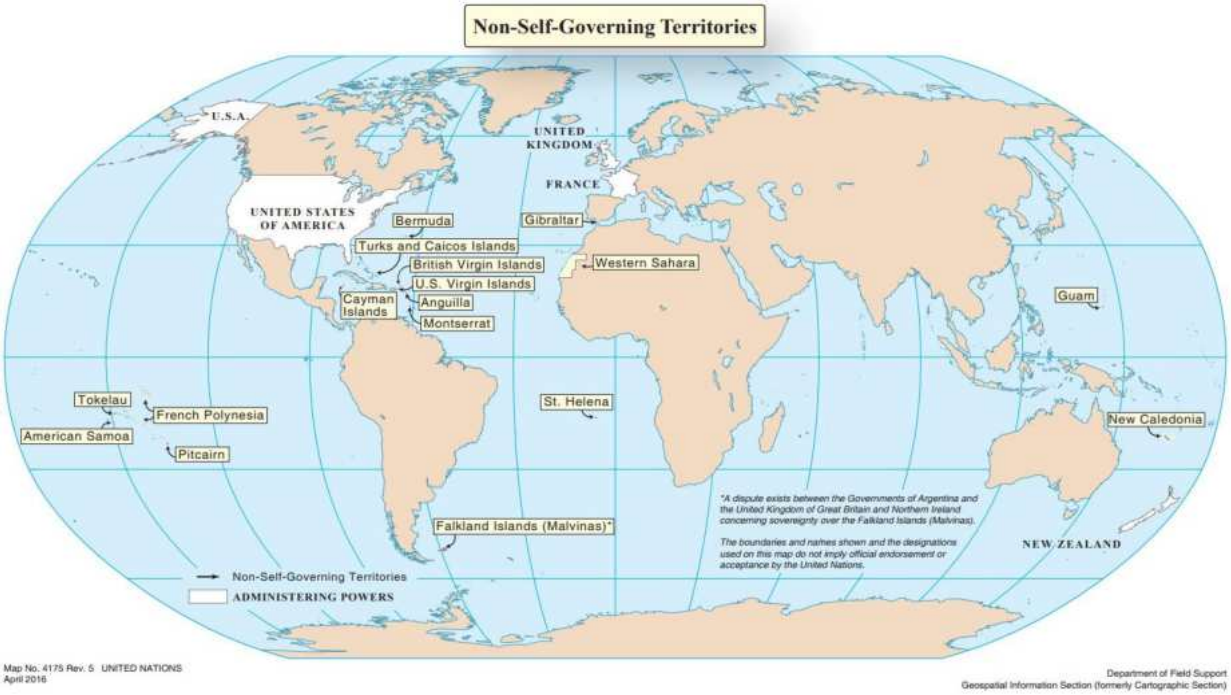

Document 4

Les principaux pays producteurs de pétrole en 2020.

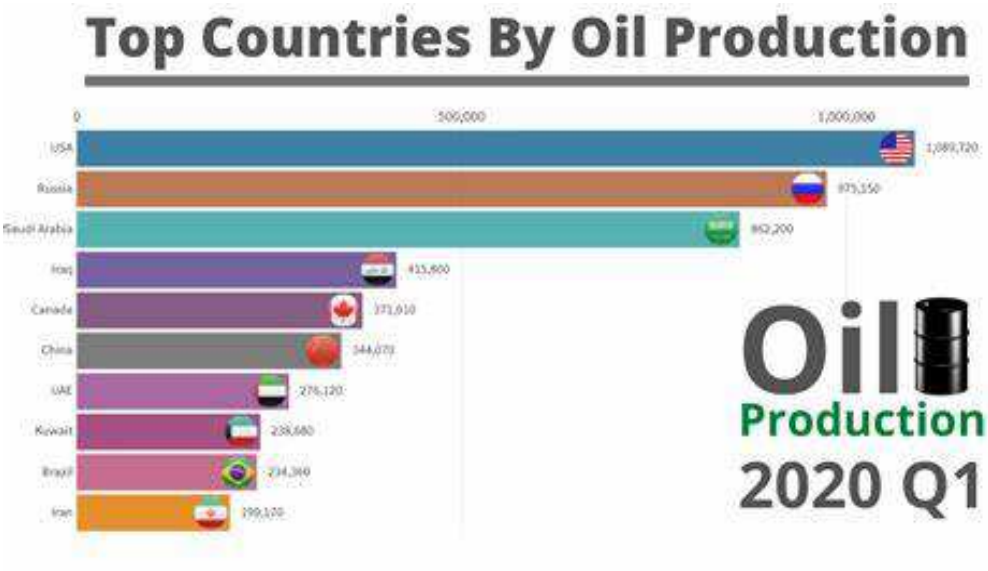

NDE - <u>Pays cités dans le graphique ci-dessus (de haut en bas)</u> :
Les nombres de barils sont estimés et donnés à titre indicatif.

- *USA (1 089 720 b)*
- *Russia (973 150 b)*
- *Saoudi Arabia (862 200 b)*
- *Iraq (425 500 b)*
- *Canada (371 610b)*
- *China (344 073 b)*
- *UAE (275 120 b)*
- *Koweït (238 560 b)*
- *Brasil (234 340 b)*
- *Iran (199 100 b)*

Document 5

« Ukraine : quand les Etats-Unis dégainent l'arme du renseignement militaire », France 24, 22 avril 2022.

Le président américain Joe Biden a dévoilé, mercredi, une nouvelle enveloppe d'aide à l'Ukraine comprenant des armes lourdes et davantage de renseignement. Depuis le début de la guerre, les États-Unis ont utilisé de manière innovante la déclassification et le partage d'informations sensibles avec le public et l'Ukraine. Une approche qui a un impact évident sur le cours du conflit.

Pour la première fois, les États-Unis ont décidé, mercredi 13 avril, d'envoyer des armes lourdes – dont des obusiers Howitzer – à l'Ukraine pour se défendre contre la Russie. Une nouvelle étape dans l'engagement de Washington aux côtés de Kiev qui n'a pas manqué d'être soulignée par les médias.

Mais ce n'est pas tout. Ce nouveau plan américain dispose d'un autre volet, passé beaucoup plus inaperçu, consacré aux renseignements.

Le président américain Joe Biden s'est engagé à transmettre davantage de données récoltées par ses services de renseignement à l'Ukraine.

Joe Biden a même mis sur un pied d'égalité la fourniture d'armes et de renseignements. Le partage de ces informations sensibles "joue un rôle évident dans l'évolution du rapport de force ukraino-russe sur le terrain", reconnaît Jeff Hawn, spécialiste des questions de sécurité en Russie et des relations russo-américaines à la London School of Economics, contacté par France 24. Les États-Unis sont de loin "le pays le plus à la pointe pour la collecte de données satellite et l'interception des signaux, et avoir accès à ces informations peut être précieux", note-t-il.

Mais leur impact réel demeure difficile à évaluer : les effets d'un renseignement fourni à temps sont moins visibles que ceux d'un missile anti-aérien ou de roquettes anti-tanks. En outre, ils sont, par définition, condamnés à circuler en coulisse, loin du regard du grand public et de l'ennemi.

Depuis le début de la guerre, le débat autour du rôle du renseignement a surtout tourné autour de l'approche « sans précédent », de la déclassification d'informations sensibles. Dès les premiers mois de la crise ukrainienne, l'administration Biden a abreuvé les médias de données – évaluation du risque de guerre, images satellite de la mobilisation des troupes russes – issues directement de l'arrière-cuisine des différentes officines du renseignement extérieur américain (CIA, NSA, Defense Intelligence Agency).

Des documents, réservés d'ordinaire aux seuls yeux des gouvernements alliés, venaient ainsi nourrir le débat public. Cette stratégie "n'a pas empêché la guerre, mais elle a permis de faire accepter par le plus grand nombre que la Russie était l'agresseur. Cela a ensuite facilité la coordination internationale pour imposer les sanctions", souligne Ofek Riemer, doctorant à l'université hébraïque de Jérusalem et spécialiste des questions de renseignement, contacté par France 24. "Vladimir Poutine n'a pas pu autant compter sur l'effet de surprise qu'il aurait voulu en annonçant le début de la guerre", ajoute Jeff Hawn.

Un autre effet indirect de cet étalage très public des plans "secrets" russes avant le début de la guerre d'invasion a pu être de "créer une défiance entre le Kremlin et le service secret russe", estime Ofek Riemer. Cette multiplication des révélations a pu donner l'impression d'un état-major russe infiltré par les services de renseignement occidentaux. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les services de renseignement russes, pourtant très réputés, semblent n'avoir joué aucun rôle décisif durant ce conflit : Vladimir Poutine ne voulait plus écouter ses espions.

Ces déclassifications à répétition de renseignements ont presque fait oublier qu'une fois la guerre déclarée, les espions ont continué à espionner. Mais cette fois-ci, difficile de savoir à quel point l'Ukraine en a profité.

"Il y a deux types de renseignements que les États-Unis peuvent transmettre à Kiev : les informations stratégiques, plutôt d'ordre général, sur les plans de guerre et objectif russes, et les données tactiques de suivi en temps réel des mouvements de troupes", résume Jeff Hawn.

Les États-Unis n'ont jamais caché avoir continué de transmettre à Kiev le premier type de renseignements depuis début mars. Mais Washington maintient un flou artistique autour de la fourniture de données tactiques. Interrogé directement à ce sujet début mars, le démocrate Adam Smith, chef de la Commission des forces armées de la Chambre des représentants des États-Unis, avait nié que de tels renseignements étaient transmis, tandis que quelques heures plus tard, Jen Psaki, la porte-parole de la Maison Blanche, assurait qu'Adam Smith n'avait "pas tout compris". Mais elle n'a pas voulu rentrer dans les détails.

Une réticence qui peut se comprendre. Ce genre de renseignements peut tuer : des données de géolocalisation pour suivre à la trace des troupes russes au sol permettraient aux Ukrainiens de monter des opérations d'élimination ciblées. Les États-Unis risqueraient alors d'apparaître comme une partie plus que prenante dans la guerre en Ukraine, ouvrant ainsi la voie à une dangereuse escalade du conflit.

D'où l'importance de l'annonce d'une intensification du partage d'informations sensibles avec Kiev. "Une nouvelle doctrine a été mise au point à Washington permettant aux services américains de renseignement de partager les données qui permettront à Kiev d'avoir une image très précise du dispositif militaire russe mis en place dans le Donbass et la Crimée", affirme le Wall Street Journal.

L'administration américaine semble donc avoir décidé de "fournir des données brutes qui permettent à l'armée ukrainienne d'avoir une image en temps réel des mouvements de troupe russe", estime Jeff Hawn. L'état-major américain semble d'ailleurs l'avoir confirmé au Wall Street Journal en affirmant que la ligne rouge de la nouvelle doctrine était "de ne pas fournir de renseignement sur les positions russes en Russie afin de ne pas permettre à l'Ukraine de mener des opérations offensives", écrit le quotidien. Autrement dit : tout le reste serait permis.

Un changement majeur de doctrine qui s'explique par l'évolution du contexte sur le terrain. L'offensive en préparation dans le Donbass nécessite plus que des informations stratégiques, estime Jeff Hawn. C'est un front moins large où il va y avoir des tentatives d'encerclement de la part des forces russes, ce qui rend d'autant plus important pour "les Ukrainiens de savoir précisément d'où vient l'ennemi afin de se défendre correctement", souligne ce spécialiste.

Et même si les États-Unis ne livraient pas, en réalité, ces fameux renseignements tactiques, le simple fait de le suggérer "peut avoir un effet démoralisant", estime Ofek Riemer. Les soldats russes, qui ont déjà subi un revers lors de leur tentative de prendre Kiev, risquent d'être davantage sur la défensive s'ils pensent que l'Ukraine connaît leur position précise grâce aux Américains.

Mais cette ouverture du robinet américain à renseignements n'est pas qu'un acte hostile des États-Unis à l'égard de la Russie. C'est aussi, paradoxalement, "une manière d'indiquer qu'ils ne s'impliqueront pas plus en avant et directement dans le conflit", assure Ofek Riemer. Une nation prête à s'engager militairement sur un front garde pour elle ses renseignements afin de pouvoir les utiliser elle-même quand nécessaire. Autrement dit, Moscou aura de quoi vraiment s'inquiéter le jour où les espions américains se tairont.

Document 6

« Ukraine : le procureur général milite pour la création d'un tribunal international », RFI, 5 octobre 2022.

La guerre entre la Russie et l'Ukraine est aussi juridique. Le procureur général de l'Ukraine, Andriy Kostine, était à Paris mardi 4 octobre pour convaincre des acteurs de la justice internationale et les autorités françaises de l'aider à constituer un tribunal international qui jugerait un « crime d'agression ». Nouveau venu dans le droit international, ce crime consisterait à juger et à condamner pénalement les plus hauts responsables étatiques pour avoir décidé d'attaquer un pays tiers.

Il n'est pas facile de faire condamner un chef d'État. En vingt ans d'existence, la Cour pénale internationale, par exemple, n'est jamais parvenue à remonter tout en haut de la chaîne de responsabilité politique dans un conflit.

D'où l'idée du parquet ukrainien de recourir à ce que l'on appelle le « *crime d'agression* », dont la définition est proche de celle du « *crime contre la paix* » jugé à Nuremberg lors des procès des dignitaires nazis en 1945-1946.

« *Nous parlons d'une pleine responsabilité qui doit être exigée de l'agresseur,* développe Andriy Kostine, procureur général de l'Ukraine. *Il ne s'agit pas que de crimes de guerre et contre l'humanité, il ne s'agit pas seulement de génocide. Il nous faut un tribunal international pour que nous jugions le crime d'agression. Pour des raisons légales, on ne peut pas aller devant la CPI. Pour cela, il nous faut un tribunal international, parce que l'agression est la source de tous les autres crimes de guerre commis*. »

Il s'agirait donc de faire juger Vladimir Poutine en premier lieu. Si l'Ukraine ne peut pas recourir à la CPI et veut créer un tribunal international, c'est aussi car elle n'a pas ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Si elle y parvenait, ce serait une première. L'idée prend corps. Même si nombre de pays, dont la France, n'y seraient pas très favorables pour l'heure.

MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Copie ayant obtenu la meilleure note

Spécialité : rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique

L'administration n'a volontairement pas corrigé les imperfections de fond et de forme dans la copie communiquée ci-après.

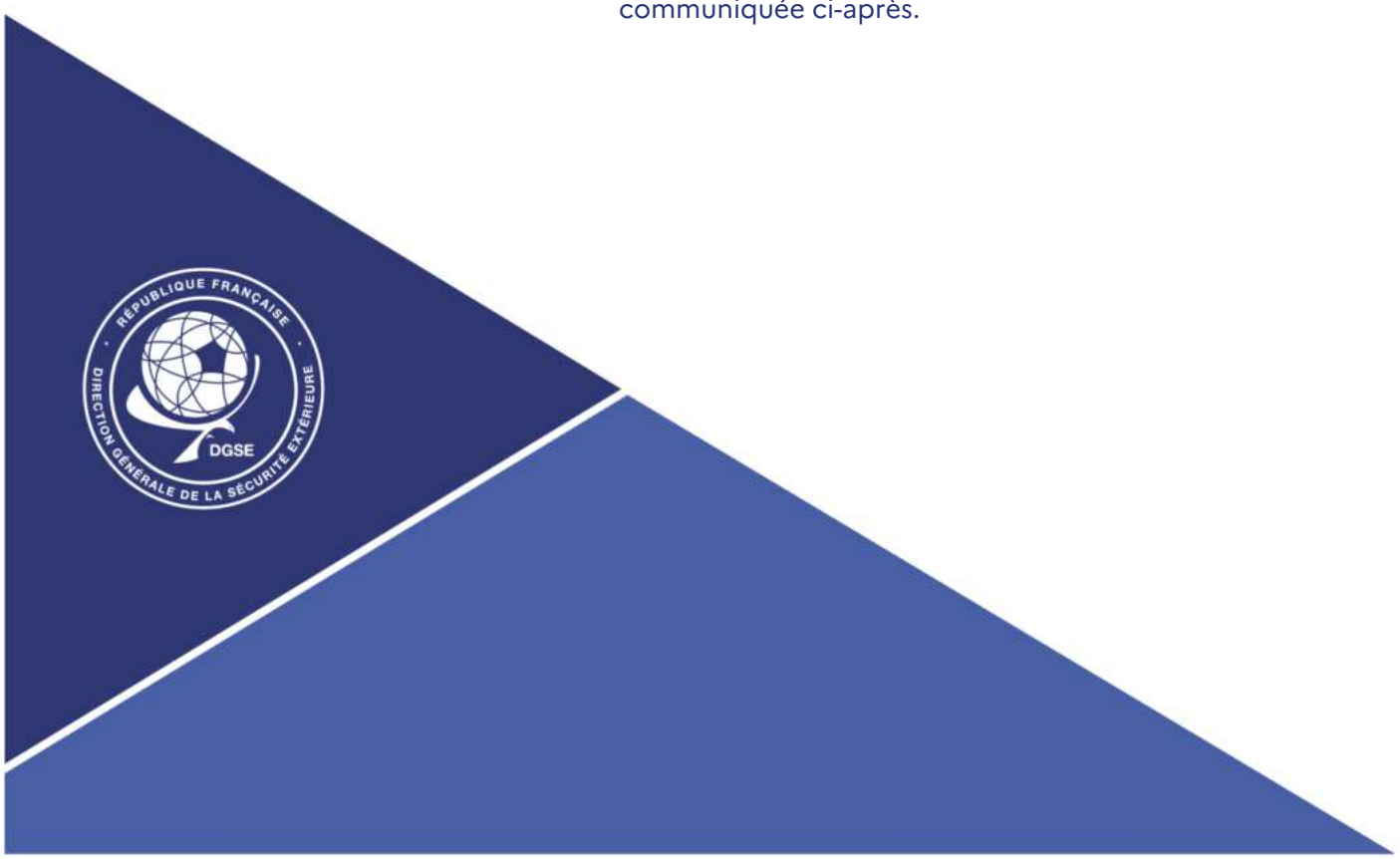

© EXATECH

Année : 2022

Concours : Attaché externe

Concours externe pour l'accès au corps des attachés

Épreuve : Rédaction et analyse dans le domaine de la géopolitique

Consignes :

- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif*
- *Numéroter chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles*
- *Ne joindre aucun brouillon*

1052EATT22
CONCOURS ATT EXTERNE
08/12/2022
1052EATT22

(3) La décolonisation est le processus d'émancipation d'un territoire qui obtient son indépendance vis-à-vis d'un État colonisateur perçu comme étranger par la population. Le processus de décolonisation s'est déclenché dès la fin du XVIIIème siècle en Amérique avec la guerre d'indépendance des treize colonies devenant les États-Unis, puis entre 1810 et 1825 en Amérique latine vis-à-vis de l'Espagne et du Portugal et plutôt à partir de 1945 en Asie (Guerre d'Indochine par exemple) et 1960 pour le continent africain.
En 2022, il existe encore des territoires qui revendiquent leur indépendance.
Qu'est-ce qui définit une colonie au XXIème siècle ? Le processus mondial de décolonisation est-il terminé ?

I/ La volonté d'émancipation d'un territoire rattaché de force à un autre État.

A/ Une conquête par la force qui n'est pas forcément un critère.

L'ONU, l'Organisation des Nations Unies, a défini en 2016 une carte des territoires non autonomes, c'est-à-dire qui ne se gouvernent pas eux-mêmes mais sont rattachés à un État parfois géographiquement éloigné. Dans cette carte, figure notamment le Sahara Occidental, la Polynésie française ou encore de nombreuses îles des Caraïbes. La notion de conquête par la force et de résistance armée n'apparaît pas comme le critère principal, en effet, parmi ces territoires, le front Polisario au Sahara Occidental est le seul mouvement

de libération d'ampleur qui soit armé et en conflit ouvert avec le Maroc. Des tensions qui s'inscrivent en outre dans le cadre d'une confrontation entre le Maroc et l'Algérie, soutien du mouvement indépendantiste.

En Nouvelle-Calédonie, où la rébellion des Kanaks fut violente par le passé (prise d'otage et intervention du GIGN), les velléités d'indépendance se sont désormais inscrites dans un processus démocratique.

B/ Le critère de l'éloignement géographique et culturel.

Pour définir une colonie, l'un des aspects majeurs qui ressort de la carte de l'ONU sur les territoires non autonomes, c'est la situation quasi-systématique d'éloignement géographique. Ainsi, des territoires qui cherchent à accéder à l'indépendance comme la Catalogne en Espagne, la Corse en France, l'Ecosse au Royaume-Uni, pour une partie de leur population du moins, ne sont pas considérés comme des territoires non autonomes, bien qu'ils puissent avoir été rattaché à la métropole plus tardivement. Ainsi, officiellement, la Guadeloupe a été française avant la Bretagne au XV ème siècle, bien que ce dernier territoire soit sous influence depuis plus longtemps.

De nouveau, le Sahara Occidental est un cas particulier car immédiatement situé à la frontière Sud du Maroc dans ses frontières reconnues internationalement. Il a été envahi dans les années 1960 par une marche initialement pacifique lorsque les autorités espagnoles ont quitté le territoire. Ce qui fait du Sahara Occidental un territoire récemment conquis, un des critères qui peut expliquer les tensions encore présentes.

II/ La liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes face aux relations internationales.

A/ Une volonté marquée d'acquérir l'indépendance.

La décolonisation ne peut être considérée comme terminée tant qu'il reste des territoires conquis par la force, ou éloignés

.../...

géographiquement, qui souhaitent accéder à l'indépendance vis-à-vis d'un gouvernement perçu comme étranger, à la majorité.
En effet, le rôle de la démocratie est essentiel pour qualifier une colonie et juger la fin de la décolonisation. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, trois référendums ont été organisés, conformément aux Accords de Nouméa, afin de permettre à tous les habitants des îles concernées de s'exprimer sur l'indépendance de ce territoire qui a déjà une certaine autonomie vis-à-vis de Paris (avec un Parlement et un Président notamment). Par trois fois, la population a exprimé sa volonté de rester française. Il est important de noter que la formulation de la question a été négociée et discutée entre les différentes parties avant d'être aussi neutre que possible. Même si ce résultat est contesté par une minorité, la Nouvelle-Calédonie ne répond pas à la définition d'une colonie.
Il en est de même pour les Malouines, territoire disputé entre l'Argentine et Royaume-Uni (guerre des Malouines en 1982) mais peuplé essentiellement de descendants de colons britanniques qui se sont exprimés démocratiquement pour rester dans le Royaume-Uni. Une expression démocratique qui n'a pas eu lieu au Sahara Occidental.

B/ Le rôle des relations internationales

Les Etats influencent la perception et l'acceptabilité de la souveraineté d'un Etat sur un territoire. Ainsi, la reconnaissance par les Etats-Unis de Donald Trump de la souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental dans le cadre des Accords d'Abraham restreint le champ d'action des indépendantistes du front Polisario, au niveau politique notamment. De même, selon le droit international, les colonies israéliennes en Cisjordanie (appelée des "implantations" dans la rhétorique israélienne) sont illégales et peuvent démontrer une volonté d'annexion par la force d'un territoire par l'implantation de nouvelles populations.

Ainsi, le processus de décolonisation n'est pas terminé; dans la mesure où il reste des territoires non autonomes, souvent éloignés géographiquement de l'Etat qui les contrôle mais surtout affichant une

culture différente et s'exprimant parfois avec violence, sans avoir eu l'opportunité de s'exprimer de façon démocratique. L'influence des Etats comme les Etats-Unis, ou la Chine, qui défend l'anticolonialisme dans sa rhétorique est encore forte et participe à exacerber les tensions autour de ces territoires disputés.

(6) La justice pénale internationale s'est construite à la suite de la Seconde Guerre Mondiale avec les procès de Nuremberg, visant à juger les individus (responsabilité pénale individuelle) et non les Etats (responsabilité collective). Il y a eu ensuite plusieurs tribunaux spéciaux pour des crimes commis en Asie (Khmers rouges), dans le Pacifique (Timor-Leste) ou encore en Afrique.
Comment se déploie la justice pénale internationale, avec quelle efficacité et peut-elle être un outil de puissance ?

I/ La Cour pénale Internationale et ses limites.

Fondée en 2002, la Cour pénale Internationale (CPI) est composée de 18 juges élus pour 9 ans. Elle juge les individus (responsabilité pénale individuelle) selon les trois crimes : crime de guerre (Convention de Genève), crime contre l'humanité et génocide. Le tout selon le principe de complémentarité avec la juridiction des Etats. En effet, l'Etat a la priorité pour juger l'individu (notamment si le crime est sur le territoire ou par un citoyen). Si tous les pays n'ont pas signé la charte, la CPI est compétente de manière indifférente à cette signature. C'est le cas notamment de la Chine, des Etats-Unis ou d'Israël.
La CPI a refusé d'étendre sa compétence sur le terrorisme ainsi que le trafic de drogue, au nom du principe de complémentarité et donc de la priorité à l'Etat pour le jugement. La CPI n'intervenant que lorsque le ou les Etats concernés sont incapables de s'en charger. Enfin, la CPI se heurte souvent aux processus d'amnistie et de réconciliation des Etats post-conflits, ce

..4.12..

© EXATECH

Année : 2022

Concours : Attaché externe

Concours externe pour l'accès au corps des attachés

Épreuve : Rédaction et analyse dans le domaine de la géopolitique

Consignes :

- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif*
- *Numéroter chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles*
- *Ne joindre aucun brouillon*

1052EATT22
CONCOURS ATT EXTERNE
08/12/2022
1052EATT22

qui limite son efficacité.

II/ Le crime d'agression est mal défini, et la CPI reste sous influence des grandes puissances.

A/ La CPI est un organe indépendant des Etats, et donc à ce titre se doit d'être neutre et non utilisable par des Etats comme outil de puissance. Dans les faits, la CPI en 20 ans n'a condamné que 10 personnes, toutes issues du continent africain, à l'image de Charles Taylor, ancien Président du Liberia, ou encore le général Omar El-Béchir, qui a gouverné le Soudan de 1989 à 2019. Le Président serbe Milošević meurt cependant en 2006 pendant son procès. Sa capture illustre les jeux de pouvoirs et rapports de forces entre l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), intervenue en ex-Yougoslavie en 1995 après le massacre de Srebrenica (8000 Bosniaques sont tués par les forces serbes et la milice des Scorpions) et la Russie, qui dispose encore de troupes dans la région jusqu'au début des années 2000 et qui soutient la Serbie, s'opposant ainsi à sa capture et son jugement.

De même, la Ligue Arabe, composée de 22 pays, refuse d'exécuter le mandat de la CPI à l'encontre d'Omar El-Béchir, présent lors d'un sommet de l'organisation panarabique. Ainsi, les condamnations de la justice pénale internationale ne sont pas consensuelles et des Etats s'y opposent. Y compris en amont. En effet, les Etats-Unis ont menacé de représailles la CPI si elle venait à enquêter

sur des crimes commis par les soldats américains en Afghanistan entre 2001 et 2021. Retirant à ce moment sa déclaration sur l'acceptation de la juridiction de la CPI.

B/ La CPI n'a pas encore défini le crime d'agression, qui pourrait être utilisé dans le conflit russo-ukrainien

Enfin, le crime d'agression, dont la définition est encore floue, pourrait être utilisé par l'Ukraine et ses alliés afin de cibler les dirigeants russes. En effet, aux yeux du droit international et notamment de la Charte de l'ONU, qui définissent le jus ad bellum (le droit du recours à la force) et le jus in bello (le droit humanitaire lors d'un conflit), le recours à la force est illégal sauf légitime défense, lutte contre le terrorisme ou action du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU). De ce fait, aux yeux des Ukrainiens et du droit international, l'invasion de l'Ukraine, débutée le 22 février 2022 est illégale.
S'il existe un précédent avec le "crime contre la paix", utilisé à Nuremberg en 1945-1946, cela reste très compliqué de remonter la chaîne de responsabilité politique, afin de faire juger le chef de l'État russe Vladimir Poutine par exemple.
Il existe des obstacles toutefois. Tout d'abord, le principe de complémentarité exige que la justice russe demande à la CPI d'intervenir ou que celle-ci soit jugée inapte. De plus, l'Ukraine n'a pas ratifié le Statut de Rome de la CPI et peine à trouver des soutiens à son initiative. Enfin, selon la rhétorique du Kremlin, il s'agit d'une "opération spéciale" et non d'une agression, de plus visant à "dénazifier", si les soutiens internationaux ne sont pas nombreux pour la Russie à utiliser cette même sémantique, il est probable que la Russie réfute les accusations selon cette rhétorique.
Il est important de noter qu'en novembre 2022, le Parlement Européen a voté la reconnaissance de la Russie comme "État promoteur du terrorisme", ce qui fut repris par les Parlements nationaux des trois pays Baltes et qui pourrait à terme entraîner des condamnations ainsi que la saisie de la CPI.

Ainsi, la CPI, organe indépendant des Etats, reste soumis à leurs influences notamment dans le domaine de l'exécution des condamnations. Elle manque de force exécutoire et l'opposition d'un Etat puissant, à l'image des Etats-Unis ou de la Russie, bloque l'application de ses sentences, comme ce fut le cas pour Omar el-Béchir avec la Ligue Arabe. De fait, si la CPI est légitime à intervenir dans le cas de la guerre en Ukraine, l'absence de définition formelle du crime d'agression risque de l'empêcher d'atteindre Vladimir Poutine. L'opposition de la Russie pourrait également bloquer les enquêtes et a fortiori les condamnations sur les potentiels crimes contre l'humanité (massacre de Boucha, charniers autour de Kharkiv). La CPI est donc un outil avec de fortes limites, qui pour l'heure ne semble fonctionner que pour des crises internationalement consensuelles.

(1) Le 22 février 2022, la Russie lance une invasion de l'Ukraine. Après plus de 6 mois de conflit et plusieurs revers à la suite de contre-offensives des forces ukrainiennes, le Président russe Vladimir Poutine a menacé d'avoir recours à l'arme nucléaire.

Quels sont les risques d'escalade du conflit par rapport aux doctrines d'emplois du nucléaire dans le cadre de la guerre en Ukraine ?

I/ La crédibilité d'un recours à l'arme atomique par la Russie.

En 1994, l'Ukraine signe le Mémorandum de Budapest et renonce à son arsenal nucléaire, hérité de l'Union Soviétique.
Arme de non emploi, le nucléaire s'est inscrit dans une logique de dissuasion basée sur l'équilibre de Nash (dans la théorie des jeux, lorsque tous les joueurs devinent ce que l'autre va faire), censé éviter les

7/20

conflits entre puissances nucléaires. Ainsi, depuis 1945 et les bombardements américains d'Hiroshima et Nagasaki, l'arme nucléaire n'a jamais été employée. Ni entre puissances nucléaires (conflit URSS - Chine de 1969 ou Inde - Pakistan, conflit de Kargil de 1999) ni par des puissances nucléaires sur des Etats non dotés de cette arme dite "de destruction massive", à l'instar du Général Mac Arthur en Corée, démis de son commandement par le Président Truman afin d'éviter cette escalade.

Pourtant, face aux défaites sur le front ukrainien, la Russie fait peser un doute quant à une possible utilisation de missiles nucléaires tactiques, donc de plus petites tailles avec entre 1 et 40 kilo tonnes d'équivalent TNT, pour stopper l'avancée des troupes ukrainiennes. Si l'effet réel tactique est considéré comme faible par les analystes de l'IFRI (Institut Français des Relations internationales), il s'agit avant tout d'une menace pour dissuader les ukrainiens de poursuivre les combats sur le plan du moral. L'effet d'une utilisation nucléaire serait avant tout psychologique.
Si ainsi, des états nucléaires n'ont pour le moment eu recours à cette arme malgré les défaites (États-Unis au Vietnam, Russie en Afghanistan par exemple), les référendums d'annexion de septembre 2022 sur les quatre oblasts ukrainiens (Kherson, Zaporijjia, Louhansk et Donetsk) ainsi que leur rattachement à la fédération de Russie pourrait changer le paradigme, en transformant aux yeux des Russes leur guerre de conquête en une guerre de défense d'un territoire qu'ils nomment "Novorossia" et considèrent comme leur appartenant.

II/ Les doctrines d'emploi des puissances nucléaires limitent les risques d'escalade.

Il existe officiellement 9 états nucléaires. Les États-Unis depuis 1945, la Russie (1949), la Chine (1964), le Royaume-Uni (1952), la France (1960 avec Gerboise Bleue), l'Inde (1974), le Pakistan (1998) la Corée du Nord (2006) et Israël (date précise inconnue, aux alentours des années 1960). De plus, l'Iran s'approche d'un seuil nucléaire sans avoir réalisé de premier test.
Plusieurs traités limitent l'escalade et la prolifération nucléaire à l'échelle du globe. Le TNP (Traité de Non Prolifération) de 1970,

© EXATECH

Année : 2022

Concours : Attaché externe

Épreuve : Géopolitique

1052EATT22
CONCOURS ATT EXTERNE
08/12/2022
1052EATT22

Consignes :

- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif*
- *Numéroter chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles*
- *Ne joindre aucun brouillon*

le TICEN (Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires) de 1996 et le TIAN (Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires) de 2021, ratifié par aucun des pays détenteurs d'armes nucléaires.
Si l'extension en 2021 du Traité New START, qui vise à limiter le nombre d'ogives actives entre les deux plus grandes puissances nucléaires, les États-Unis et la Russie (entre 5000 et 6000 ogives chacun) est un signe de désescalade dans la course à l'armement nucléaire, la fin du Traité du Ciel Ouvert, ainsi que la négation par la Russie du Traité de Moscou de 1963 avec la torpille nucléaire posséidon portée par le Belgorod, sont, avec l'appareillage de 6 SNLE (Sous-Marins Nucléaires Lanceurs d'Engins) russes au début du conflit, des signes que la Russie est opérationnelle et prête à l'usage.

Le Président français Emmanuel Macron a rappelé en novembre 2022 lors du discours sur la Revue Stratégique Nationale la doctrine d'emploi française de ses trois composantes nucléaires (FOST, force Océanique Stratégique sous-marine, FAS, force Aérienne Stratégique et FANu, Force Aéronavale nucléaire sur le Charles de Gaulle). L'Ukraine ne faisant partie ni de l'Union Européenne (UE), ni de l'OTAN, la France ne réagira pas de manière nucléaire (missile balistique MSBS mer-sol ou ASMPA air-sol) en cas de tir nucléaire de la Russie, tout en rappelant qu'il s'agirait d'une escalade qui aurait pour conséquence d'isoler encore davantage la Russie et qui serait suivie de mesures de rétorsions supplémentaires.
De même, le Président américain Biden a promis de "graves conséquences" en cas d'utilisation d'armes nucléaire, tout en maintenant une ambiguïté stratégique quant à la réponse américaine précise.

Ainsi, si le recours à l'arme nucléaire par la Russie est possible, il reste peu probable car les conséquences sont imprévisibles en matière de relations internationales, notamment une condamnation de l'allié chinois éventuelle, que ce soit du nucléaire tactique ou stratégique.

De même, l'escalade apparaît comme peu probable au regard des doctrines d'emploi occidentales, comme ce fut rappelé par Emmanuel Macron.

Enfin, les deux autres points de tensions nucléaires que sont l'Iran face à Israël et la Corée du Nord face à la Corée du Sud et les troupes américaines présentent, ne semblent pas actuellement dépasser le ~~seuil~~ seuil d'un possible emploi. En effet Israël effectue des frappes sur les territoires libanais et syriens contre les "proxies" iraniens, dans un vaste guerre par procuration (UMP - Unités de Mobilisation Populaire chiite en Irak et Hezbollah et Amal au Liban) sur le sol de la guerre (zone grise) et la Corée du Nord, régime extrêmement isolé et sous embargo de l'ONU, s'il a fait part de sa volonté de se doter de sous-marins nucléaires, ne représente pas encore un menace pouvant atteindre les territoires américains, et risque de perdre le soutien économique essentiel de la Chine, qui cherche à garantir la stabilité régionale pour son commerce.

(2) Depuis 1975 et l'acte d'Helsinki, dans le cadre de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe), les frontières sont gelées en Europe selon le principe d'intangibilité. Hors il existe des zones de conflits gelés et des contentieux territoriaux sur le continent.

Les frontières européennes doivent-elles et peuvent-elles être redéfinies afin de mettre fin aux tensions ?

I/ L'espace post-Soviétique et ses conflits gelés.

A/ En 2014, 17% de la population de l'Ukraine se considérait comme russe, notamment en Crimée et dans le Donbass (Donetsk et Louhansk). La Crimée a été annexée par la Russie en 2014, et malgré le format Normandie, regroupant la France, l'Allemagne, la Russie et l'Ukraine, malgré les accords de Minsk II (2015), et la formule Steinmeier de 2019, visant à accorder plus d'autonomie au Donbass pour mettre fin aux hostilités, la Russie a envahi le 22 février 2022 son voisin ukrainien afin de rattacher in fine ces territoires à la fédération de Russie.
Dans un premier temps, ce que les Russes appellent "Novorossia", la nouvelle Russie, englobe les territoires du sud de l'Ukraine avec des populations majoritairement russophones jusqu'à la Transnistrie, région séparatiste de Moldavie depuis 1991, qui a demandé en 2014 son rattachement à la fédération de Russie, sans suite à l'époque.
Dans le Caucase, la Géorgie a également perdu 20% de son territoire en 1991 (Abkhazie) puis 2008 (invasion russe pour reprendre l'Ossétie du Sud), des pays reconnus uniquement par la Russie (même le Kazakhstan, par souci d'équilibre avec l'UE, n'a pas reconnu ces territoires, comme l'annexion de la Crimée).

B/ En cause, les 25 millions de russes qui à la chute de l'Union Soviétique (URSS) se sont retrouvés hors des frontières. De ce fait, la Russie considère toutes les anciennes républiques socialistes soviétiques comme faisant partie de son "étranger proche", sa zone d'influence, dans une nostalgie de l'URSS portée par le mouvement Eurasia d'Alexandre Dugine notamment. La Russie s'appuie sur des référendums tenus dans des conditions non démocratiques (après une épuration ethnique en Abkhazie par exemple) qui sont par conséquents non reconnus internationalement, tout en refusant l'indépendance sur ses territoires de zones culturellement différentes aspirant à plus d'autonomie (guerres en Tchétchénie dans les années 1990, de 1994 à 1996 puis 1999 à 2000). Le Daguestan par exemple ne compte que 8% de la population de l'ethnie russe.
Il existe aussi 30 millions de citoyens russes d'autres ethnies sur le territoire russe. De plus, l'URSS a massivement

11.1 Es..

pratiqué les déportations, engendrant des conflits (Haut Karabakh actuellement, territoire peuplé d'Arméniens rattaché arbitrairement à la République Socialiste d'Azerbaïdjan).

II / Les indépendantismes en Europe et le cas du Kosovo.

A / Le Kosovo, Etat non reconnu par l'ensemble de l'UE.

Le Kosovo déclare son indépendance de la Serbie en 2009, après une intervention américaine et de l'OTAN en 1999. Au sein de l'UE, la Grèce, l'Espagne, la Roumanie, la Slovaquie et Chypre ne le reconnaissent pas. Ces pays ont comme point commun d'avoir presque tous une région séparatiste ou des volontés d'indépendance sur leurs territoires.
Tout d'abord Chypre, depuis 1974 et l'invasion turque, le nord de l'île est contrôlé par la République Turque de Chypre du Nord, reconnue uniquement par la Turquie. La Roumanie et la Slovaquie ont d'importantes minorités hongroises (tout comme l'Ukraine dans sa région des Carpates) et enfin l'Espagne est en tension avec la région Catalogne qui avait en 2017 déclaré unilatéralement son indépendance, à l'encontre de la Constitution.
Le Kosovo est donc un pays sur lequel il n'y a pas de consensus, malgré son existence de facto. Ni la Russie, si la Chine (qui l'a exclu de son initiative 17+1) ne le reconnaissent.

B / Une redéfinition qui ne peut être que démocratique.

Il semble essentiel de favoriser le dialogue et un référendum démocratique dans les changements de frontières afin d'éviter les conflits gelés.
Cela pose la question de la légitimité du vote, à l'instar des régions ukrainiennes où une partie de la population a été exclue du scrutin, chassée ou menacée. Ainsi, le respect des frontières est un maillon essentiel de la sécurité en Europe, contrairement aux nombreuses ethnies, religions et cultures. Le géopolitologue Huntington définit en

© EXATECH

Année : 2022

Concours : Attaché externe

Épreuve : Géopolitique

1052EATT22
CONCOURS ATT EXTERNE
08/12/2022
1052EATT22

Consignes :

- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif*
- *Numéroter chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles*
- *Ne joindre aucun brouillon*

1996 le concept de choc civilisationnel, basé avant tout sur la culture. Les conflits gelés en Europe et relatifs de sécessions peuvent entrer dans cette catégorie.

Ainsi, la redéfinition des frontières en Europe est source de tensions allant jusqu'aux conflits armés (Ex-Yougoslavie et espace post-soviétique surtout) du fait de la pluralité des ethnies présentes. La redéfinition des frontières ne peut se faire que dans un processus endogène, amené par les populations, dans un cadre strictement démocratique. Cela limite les possibilités mais prévient aussi des risques de conflits armés à long terme. En effet, il est fort probable que les conflits sécessionnistes actuels engendrent sur le long terme un ressentiment qui risque de déstabiliser le continent dans le futur.

(4) L'accès aux ressources énergétiques représente un enjeu pour un État, afin de développer son économie et d'éviter les dépendances. Dans quelle mesure les ressources énergétiques influencent-elles les relations internationales ?

I/ L'approvisionnement en hydrocarbures est source de conflits.

A/ Dans les années 1950, les États-Unis et le Royaume-Uni replace le Shah d'Iran au pouvoir, après que son premier ministre

Mogadiscio a nationalisé l'ancêtre de British Petroleum dans le pays.
De même, le pacte de Quincy, entre l'Arabie Saoudite et les États-Unis s'inscrit dans une volonté américaine de sécuriser leurs approvisionnement en pétrole.
Plus récemment, le rapprochement Iran/Chine, depuis l'accord sur le nucléaire iranien de Vienne en 2015 (JCPOA) et malgré le retrait américain de 2018, a entraîné une forte augmentation des échanges entre les deux pays, notamment sur les hydrocarbures. En effet, la Chine, puissance manufacturière, cherche également à sécuriser ses approvisionnements en énergie.
La position de médiation du Qatar, entre l'Iran chiite et les États du Golfe, sunnites, s'explique notamment par le partage du North Dome Field, l'un des plus grands gisement gaziers du monde. Cette position du Qatar lui a valu un blocus imposé par les pays du Golfe entre 2017 et 2021.
Par ailleurs, dans le cadre de la guerre en Ukraine, l'UE a redéfini ses relations avec l'Azerbaïdjan (accord en 2022), l'Algérie ou encore la Norvège afin de pallier la réduction des achats de gaz à la Russie.

B/ En Méditerranée Orientale, les tensions liées aux énergies sont également très présentes. Si Israël et le Liban, officiellement toujours en guerre, ont signé en 2022 un accord historique pour l'exploitation partagée d'un gisement offshore, les tensions sont fortes autour de la Turquie. En effet, le pays conteste la convention du droit de la mer de Montego Bay (1982) et dans le cadre de sa politique "Mavi Vatan" (la Patrie Bleue) a effectué depuis 2020 de la prospection sismique dans les eaux grecques et chypriotes. Hors, jusqu'à 200 miles marins des côtes, l'exploitation est autorisée uniquement selon la volonté du pays le plus proche géographiquement. En signant un accord gazier avec le gouvernement lybien de Tripoli, la Turquie viole les souverainetés grecques et turques, a fortiori sur la République Turque de Chypre du Nord (RTCN), non reconnue par la communauté internationale. La France a donc réagit en soutien de l'allié grec en envoyant des chasseurs rafales.

C/ L'OPEP, organisation des pays producteurs de pétrole, compte 13 membres et existe depuis 1960. Le format OPEP + ajoute 10 membres, dont la Russie. En novembre 2022, les pays de l'OPEP + ont fait le choix concerté de réduire la production de pétrole, augmentant ainsi les prix par effet de demande. Le tout dans le contexte de la guerre en Ukraine et malgré la visite du Président Joe Biden en Arabie Saoudite à l'été 2022. Une visite diplomatique encore marquée par l'affaire Jamal Khashoggi, avec une volonté américaine de tourner la page en échange du soutien de Riyad via une hausse de la production. Les Etats-Unis, la Russie et l'Arabie Saoudite sont les trois plus gros producteurs de pétrole. Cependant, la méthode par fracturation hydraulique américaine est la plus coûteuse.

II / La souveraineté énergétique est un enjeu de puissance.

A/ Le cas français illustre le rôle de l'accès à l'énergie. Si peu de ressources sont sur sol (hydrocarbures), la France est parvenue grâce à l'entreprise TotalEnergies à se positionner à l'international, tout en développant le nucléaire, qui représente 70 % de son mix énergétique en 2022. Si cela s'avère utile afin de résister à l'inflation post-invasion de l'Ukraine, le 1er fournisseur en uranium de la France est le Niger via les mines d'Arlit, menacées par les groupes terroristes armés présents au Sahel.

Afin de diversifier la production, le plan "France 2030" prévoit le développement d'une filière française dans l'hydrogène décarboné, ressource potentiellement illimitée mais qui nécessite une énergie primaire pour sa production. Le PDG de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, estime qu'il faudra construire davantage de centrales nucléaires, augmentant la dépendance à l'uranium (légalement acheté au Kazakhstan).

B/ Le monopole du dollar dans le commerce des énergies remis en cause. Depuis l'invasion de l'Ukraine de février 2022 et les sanctions occidentales contre la Russie. La Chine, le premier importateur

d'énergie au monde et la Russie, le premier exportateur d'hydrocarbures, s'échangent désormais ces ressources en renminbi (RMB) la monnaie chinoise (aussi appelée "yuan"). Bien que peu visible, il s'agit d'un changement de paradigme majeur alors que depuis 1945 le dollar américain est la monnaie internationale, ce qui donnait aux Etats-Unis un double avantage commercial (dans le contrôle de la valeur) et judiciaire (avec l'extraterritorialité). D'autres pays, notamment l'Iran sous sanctions, peuvent ainsi contourner les lois américaines.

Ainsi, les ressources énergétiques sont un enjeu majeur des relations internationales, à l'origine de tensions voir de conflits. L'exploitation commune d'un gisement entre les Zones Economiques Exclusives du Koweit, de l'Arabie Saoudite et de l'Iran semble pousser ces deux derniers Etats au dialogue, malgré les rivalités. Les enjeux autour du détroit d'Ormuz entre Iran et Etats-Unis illustrent également l'importance vitale de l'énergie pour la souveraineté d'un Etat, influençant de fait sa politique internationale, comme démontré par l'absence de condamnation de l'UE, ni des Etats d'Asie Centrale pourtant membres de l'OTSC (Organisation du Traité de Sécurité Collective) avec l'Arménie vis-à-vis de l'Azerbaidjan*. Ce dernier étant un fournisseur important de l'UE, et pays de transit (pipelines) pour l'Asie Centrale.

* A l'exception de la France.

© EXATECH

Année : 2022

Concours : Attaché externe

Épreuve : Géopolitique

1052EATT22
CONCOURS ATT EXTERNE
08/12/2022
1052EATT22

Consignes :

- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif*
- *Numéroter chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles*
- *Ne joindre aucun brouillon*

(5) Le renseignement est défini par Sherman Kent, ancien agent américain et co fondateur de la CIA (Central Intelligence Agency) dans "Strategic Intelligence for American foreign policy" (1949) comme une information (ce qui produit le sens), une activité (les techniques) et une organisation (les personnes impliquées). Selon la Stratégie Nationale du Renseignement française de 2019, les services de renseignement (SR) ont pour objectifs d'aider les décideurs, qu'ils soient politiques, militaires ou économiques, à prendre des décisions, de détecter et entraver les menaces et de prémunir les et protéger les intérêts de la nation.

Le renseignement peut-il rendre coabligerent un état ?

I/ Des actions clandestines en zone grise.

Tout d'abord, les SR ont des moyens d'actions clandestins qui se situent en zone grise. Ce que le général Thierry Burkhard, Chef d'état-Major des Armées décrit dans son discours "Gagner la guerre avant la guerre". Des actions hostiles sous le seuil de la guerre mais dépassant clairement l'absence de conflit. Parmi ces actions, il y a l'émission de fausse monnaie (pratiquée par le SDECE, Service de documentation Extérieure et de Contre-Espionnage, en Guinée en 1960), les opérations d'influences ou encore le recours aux forces spéciales. La DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure) avait avant la réforme la Direction des Opérations (DO) avec notamment le SA (Service Action) composé d'un millier d'hommes et de femmes, ainsi que le SM (Service missions) chargé des clandestins et le SO (service

opérations) pour les infiltrations, sonorisations, etc.

Le renseignement n'étant pas encadré par des lois internationales, le recours à ces actions clandestines demeure flou au regard de la cobelligérance. Cependant par principe, ces actions clandestines doivent protéger la France et le service de l'attribution. Permettant ainsi de ne pas impliquer le pays tout en offrant un soutien.

II/ Le cas de l'Ukraine et de la perception russe.

L'OTAN soutien l'Ukraine à travers la livraison de matériel de guerre mais également d'informations. Les SR alliés ont ainsi pu traquer les officiers supérieurs russes présents en Ukraine, permettant aux forces ukrainiennes de les viser. Si du point de vue du droit international, les pays de l'OTAN restent neutres dans ce conflit, la perception russe est différente, ce qui l'amène à réagir également sous le seuil de la guerre, en zone grise, via des cyberattaques, bien que celle-ci soient principalement orientées contre l'Ukraine. Vladimir Poutine a ainsi déclaré qu'il s'agissait d'une guerre "contre l'Occident".
De même, les opérations d'influences menées par Moscou en Afrique notamment (faux charnier de Gossi par exemple), perpétrées par la milice Wagner et commandité par Moscou, qui se sert des mercenaires d'Evgueni Prigojine pour agir en zone grise, constitue un acte hostile dans une logique de contestation et de compétition, sans aller jusqu'à l'affrontement direct armé.

Ainsi, le renseignement ne fait pas sortir un Etat de sa neutralité au point de déclencher une riposte armée directe. Cependant, des actions en zone grise sont menés, prouvant que si la cobelligérance n'est pas officielle aux yeux du droit international, elle peut être perçue comme telle. De ce fait, le soutien indirect de la France à l'Irak lors de la guerre de 1980 à 1988 avait entraîné l'attentat du Drakkar au Liban, tuant 58 parachutistes français sans revendication claire. Un acte meurtrier en zone

grise, vraisemblablement organisé par Téhéran. Il y a donc une distinction importante sur le plan de la perception, par rapport au droit international et son caractère lacunaire vis-à-vis de l'encadrement des actions des SR.